

II^E ÉPITRE

DE L'APOTRE SAINT JEAN

CHAPITRE UNIQUE.

Jean, le vieillard, écrit à Electa et à ses enfants, et il leur souhaite la grâce et la paix. Je me réjouis de ce que vos enfants marchent dans la vérité, et je vous prie conformément à l'ancien précepte, de vous affermir de plus en plus dans l'amour mutuel, de même que l'amour consiste en général dans l'observation des commandements. Vous exhorte à persévérer dans la doctrine que vous avez ouïe, est devenu nécessaire ; car beaucoup de faux docteurs nient jusqu'à cette vérité fondamentale, que Jésus-Christ a réellement apparu sous la forme humaine. Prenez garde de ne pas perdre, en vous éloignant de la vraie doctrine, l'union avec Dieu, et faites comprendre aux faux docteurs que vous n'avez aucune société avec eux. Je vous en dirai davantage de vive voix. Salut.

1. Senior Electæ dominæ, et natis ejus, quos ego diligo in veritate, et non ego solus, sed et omnes qui cognoverunt veritatem,

2. propter veritatem quæ permanet in nobis, et nobiscum erit in æternum.

3. Sit vobiscum gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et a Christo Jesu Filio Patris, in veritate et charitate.

4. Gavisus sum valde, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes

1. Le prêtre ¹, à la dame Electe et à ses enfants ², que j'aime dans la vérité, et qui ne sont pas aimés de moi seul, mais que tous ceux qui connaissent la vérité, aiment comme moi,

2. pour l'amour de cette même vérité qui demeure en nous, et qui sera en nous éternellement ³.

3. Que Dieu le Père, et Jésus-Christ, Fils du Père, vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix, dans la vérité et dans la charité ⁴.

4. J'ai eu bien de la joie de voir quelques-uns de vos enfants ⁵ qui marchent dans

ŷ. 1. — ¹ Litt. : Le vieillard. — Saint Jean se nomme ainsi lui-même, en partie parce qu'il avait une dignité supérieure à celle des évêques, en partie parce qu'il était déjà d'un âge fort avancé. (Voy. 1. Pier. 5, 1).

² Voy. l'Introduction à la première Épître.

ŷ. 2. — ³ c'est-à-dire : que nous aimons à cause de la vérité, à cause de la foi chrétienne, qui ordonne d'aimer ses frères. La vraie foi en Jésus-Christ nous oblige à une charité véritable, et cette vérité, qui doit être éternellement notre partage, étant éternelle, il s'ensuit que la charité gravée dans le cœur avec elle, la charité mutuelle, l'est également.

ŷ. 3. — ⁴ en vertu de la vérité et de la charité, de la foi et de l'amour, de la foi active. Cette foi met en nous les dispositions propres à nous attirer de plus en plus la grâce et la miséricorde de Dieu, et par là même sa paix. Le Saint-Esprit n'est point ici mentionné, parce qu'il est compris avec le Père et le Fils, étant l'Esprit du Père et du Fils.

ŷ. 4. — ⁵ lesquels, selon toute apparence, lui avaient rendu visite.

la vérité ⁶, selon le commandement que nous avons reçu du Père.

5. Et je vous prie maintenant, madame, non comme vous écrivant un commandement nouveau, mais celui-là même que nous avons reçu dès le commencement ⁷; *je vous prie, dis-je*, que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres. *Jean*, 13, 34; 15, 13.

6. Or la charité consiste ⁸ à marcher selon les commandements de Dieu. C'est là le commandement que vous avez reçu d'abord, afin que vous l'observiez. 1. *Jean*, 2, 7; 5, 3.

7. Car ⁹ il s'est élevé, dans le monde, plusieurs imposteurs, qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable. Celui qui ne le confesse point, est un séducteur et un antéchrist. *Jean*, 4, 2, 3.

8. Prenez garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les bonnes œuvres que vous avez faites ¹⁰, mais que vous receviez une pleine récompense.

9. Quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, mais s'en éloigne, ne possède point Dieu ¹¹; et quiconque demeure dans sa doctrine ¹², possède le Père et le Fils.

10. Si quelqu'un vient vers vous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point ¹³.

11. Car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions ¹⁴.

12. Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire sur du papier et avec de l'encre, espérant aller vous voir et vous en entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine.

13. Les enfants de votre sœur Electe ¹⁵ vous saluent.

in veritate, sicut mandatum accepimus a Patre.

5. Et nunc rogo te, domina, non tanquam mandatum novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio. ut diligamus alterutrum.

6. Et hæc est charitatis, ut ambulemus secundum mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis :

7. Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnem : hic est seductor, et antichristus.

8. Videte vosmetipsos, ne perdati quæ operati estis : sed ut mercedem plenam accipiatis.

9. Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet : qui permanet in doctrina, hic et Patrem et Filium habet.

10. Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis.

11. Qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis.

12. Plura habens vobis scribere, nolui per chartam et atramentum : spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui : ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Salutant te filii sororis tuæ Electæ.

⁶ suivant la vraie doctrine.

¶ 5. — ⁷ au commencement de notre instruction dans la foi chrétienne.

¶ 6. — ⁸ C'est de cette manière que la charité se manifeste en général, si l'on marche etc.

¶ 7. — ⁹ Sur la liaison avec ce qui suit voy. e sommaire.

¶ 8. — ¹⁰ de peur que, par votre apostasie de la vraie foi, vous ne perdiez le salut, la félicité éternelle, à laquelle vous avez acquis des droits en embrassant la foi.

¶ 9. — ¹¹ n'a point Dieu pour père et pour ami.

¹² Dans le grec : Quiconque demeure dans la doctrine de Jésus-Christ.

¶ 10. — ¹³ Evitez toute société avec un tel homme.

¶ 11. — ¹⁴ Donner le baiser de paix est tout à la fois un signe que l'on reconnaît dans celui à qui on le donne les sentiments que l'on a soi-même, et qu'on l'honore comme un ami; l'admettre à sa table en est un signe bien plus explicite encore. Ainsi l'Apôtre devait interdire l'un et l'autre à l'égard des faux docteurs.

¶ 13. — ¹⁵ une femme chrétienne de distinction.